



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## médicaments

Question écrite n° 59652

### Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la note d'analyse du Commissariat général à la stratégie et à la prospective sur l'usage des médicaments. Une estimation révèle que 23 300 tonnes de médicaments n'auraient pas été utilisées pour l'année 2012. Cela entraîne des coûts économiques, environnementaux et sanitaires élevés. Afin d'améliorer le recours au médicament, le Commissariat général à la stratégie et à la prospective propose de « faire préparer les doses individuelles à administrer par les pharmaciens ». Aujourd'hui, les pharmaciens effectuent cette démarche pour les personnes âgées dépendantes et cette action pourrait gagner de l'importance dans le contexte de vieillissement de la population. Aussi souhaite-t-elle savoir quelles sont ses intentions face à cette proposition.

### Texte de la réponse

La lutte contre le gaspillage de médicaments, la réduction des dépenses, l'amélioration de l'observance ainsi que la réduction des risques sanitaires et environnementaux liés aux médicaments non utilisés (MNU) constituent des préoccupations permanentes des autorités sanitaires. De même, la prise en charge médicamenteuse des personnes âgées, aussi bien en ville que dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), est une priorité notamment dans le cadre de la prévention de la iatrogénie et de la sécurisation du circuit du médicament. La préparation des doses à administrer (PDA) pourrait contribuer à une meilleure observance des traitements par les patients mais également à une diminution de la quantité de MNU. Afin de sécuriser et d'encadrer cette opération, plusieurs projets de textes sont en cours d'élaboration par la direction générale de la santé (DGS). La concertation de tous les professionnels concernés par cette problématique : pharmaciens, directeurs d'EHPAD, infirmiers, hospitaliers, associations de patients et les directions de la cohésion sociale, de la sécurité sociale et de l'offre de soins, est nécessaire pour aboutir à la finalisation de ces textes. La direction générale de la santé met tout en œuvre pour une publication des textes réglementaires au cours de l'année 2016.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Véronique Louwagie](#)

**Circonscription :** Orne (2<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 59652

**Rubrique :** Pharmacie et médicaments

**Ministère interrogé :** Affaires sociales

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [8 juillet 2014](#), page 5705

**Réponse publiée au JO le :** [12 juillet 2016](#), page 6578